



1750 "Königlicher Passierschein" für Fuhrmann innerhalb des des Königreiches Zoll-und Abgabefrei. Rückseitig verdeckt : "Wappenstempel von G. D' Amiens Extraordin". Der Brief befindet sich im Originalzustand, das Papier ist ein unbeschnittenes Eckrandstück!

PASSAVANT.

DE PAR LE ROY.

BUREAU D

La Harnais Amiens
COMMIS & Gardes des Fermes du Roy, laissez passer pour

*Un Fuhrman Deux Sacks de
Litarge Deux balles de bois moulu*

Il faut spécifier le poids, le nombre des Marchandises, les Ballots, Caisses, &c. où chaque nature de Marchandise est renfermée.

qu'il a déclaré faire conduire à *Dion* & non hors le Royaume. Le présent non valable, si la sortie de *cette ville* n'est certifiée d'un Garde des Fermes. Fait au Bureau des Traités d'Amiens le 3 jour d'el fev mil sept cens quarante-

Jo. Spangau